CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE





NATURE DU CONTRÔLE (3) DATE DU CONTRÔLE Nº DU PROCÈS-VERBAL Volontaire total 28/11/2025 25036674 (7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE (6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ Défavorable pour défaillances majeures Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié (8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire Défaillance(s) majeure(s) 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences, AVD,AVG. NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE 6.1.3.i.2. RESERVOIR ET CONDUITES DE CARBURANT : Fonctionnement au gaz Non concerné par un contrôle technique volontaire carburant impossible IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE Défaillance(s) mineure(s) 4.5.2.a.1. REGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale N° D'AGRÉMENT : S013S227 d'un feu de brouillard avant, AVD. 5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES: Usure anormale ou présence d'un corps étranger, ARG. (9) RAISON SOCIALE : MARIGNANE AUTO BILAN (3) COORDONNÉES : Tel.: 0442888800 Espace Carthage 13700 MARIGNANE (9) IDENTIFICATION DU CONTRÓLEUR N° D'AGRÉMENT: 013S1467 SIGNATURE : IDENTIFICATION DU VÉHICULE Date de 1^{èra} mise (2) Irematriculation et pays Date d'immatriculation en circulation GM-032-JS (F) 27/02/2023 27/02/2023 Mangue Designation commerciale DACIA DUSTER (1) N° dans la sèrie du type (VIN) 5/ Carégorie international VF1HID20970273449 Typie/CNIT Énergie M10DACVP002U291 FG Document(s) présente(s) Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice (4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES 16237 MENTIONS LÉGALES Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du R

- 18 juin 1991 modifié.
- Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques).
- En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique.
- Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié).
- Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.

	AVANT		ARRIERE	
4	G	D	G	D
Ripage (-8 à + 8m/km):	+0.3m/Km			-
Dissymétrie suspension (≤30%):	3%		1%	
Forces verticales :	799daN		567daN	
Frein de service :			-	
Forces de freinage :	233daN	236daN	213daN	204daN
Déséquilibre (<20%):	2%		5%	
Forces de freinage (efficacité) :	233daN	236daN	213daN	204daN
Taux d'efficacité (≥ 58%):	64%			2040014

Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 20%

Emissions à l'échappement :

CO ralenti (≤ 0,3%); 0.00% CO ralenti accéléré (≤ 0,2%); 0.00% Lambda (0.97 à 1.03) ; 1.024

Feux de croisement (-2,5% à -0,5%) 40.3% -0.4% Feux de brouillard avant(-3,5% a -1,0%) -0.4%